

# U<sup>2019</sup>NSS

## 5 – Aviron Indoor

Mise à jour : 4 novembre 2018

# Sommaire

---



Introduction	Page 3
I. Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible	Page 4
II. Pour un sport scolaire innovant	Page 11
III. Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable	Page 14
Membres CMN	Page 18
Annexes	Page 19

# Introduction

---

La réglementation du sport se réfère à la fois au Règlement Intérieur, au Règlement Fédéral UNSS et à la fiche sport.

La fiche sport Aviron Indoor a pour objectif de préciser à travers les trois axes de développement de l'UNSS, **Accessibilité, Innovation et Responsabilité**, les directives réglementaires et les moyens de développement du sport.

La fiche sport donne le cadre obligatoire des championnats inter-académiques et de France.

Elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d'organisation du sport pour les AS et lors des phases départementales et académiques. Elle intègre dans la vie des AS et dans le déroulement des championnats les axes prioritaires du PNDSS.

La Direction Nationale après concertation avec la CMN, peut décider, en fonction du nombre d'inscrits à la date butoir des qualifications, d'annuler un CF.

En tout état de cause un CF ne pourra être organisé avec moins de **QUATRE** AS qualifiées<sup>1</sup>.

Valable l'année scolaire 2018- 2019, la Fiche Sport pourra être mise à jour au cours de cette période.

---

<sup>1</sup> Cette disposition ne concerne :

- ni les championnats de France sport partagé
- ni les championnats de France des LP (**UN** seul LP pourra être récompensé)



**Accessibilité**

**Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible à tous les publics, sur tous les territoires, ouvert sur le monde**

## Compétition

### Calendrier

Se référer au Fichier « Calendrier des Championnats de France », régulièrement mis à jour sur le site.

### Catégories d'âge 2019

Benjamins	nés en 2006 2007 et 2008
Minimes	nés en 2004 et 2005
Cadets	nés en 2002 et 2003
Juniors	nés en 2000 et 2001
Seniors	nés en 1999 et avant

### Modalités de remboursement aux équipes

La Direction nationale effectue des remboursements des déplacements aux championnats de France en fonction des kms parcourus et du nombre de personnes transportées.

### Certificat Médical

Le Certificat Médical n'est plus nécessaire sauf pour les sports suivants :

- Rugby,
- Boxe Assaut,
- Savate boxe française,
- Tir sportif,
- Parapente.

# Conditions de participation pour les équipes excellence

---

## Conditions de Participation

Tous les rameurs sont autorisés à participer à l'exception des rameurs des Pôles Espoir.

## Qualifications lors des Championnats d'Académie

Le classement s'effectue par addition des points obtenus par les équipages lors de deux épreuves.

### 1. 1 000 mètres à 4 rameurs

- C'est une épreuve unique par équipage de 4 élèves sur 4 rameurs Concept2 sur la distance de 1 000 mètres.
- Les 4 partenaires rament côte à côte sur 4 appareils.
- Les écrans calculent automatiquement la moyenne de l'équipage. La position de l'équipage est instantanément représentée par un « bateau » visible sur l'écran géant.
- Comme dans un bateau d'aviron, tous les membres de l'équipage passeront la ligne d'arrivée en même temps.
- Puisque c'est la moyenne des 4 qui est prise en compte, il est donc possible d'avoir des élèves d'âge et de niveau différents sans risque particulier.

### 2. 2 000 mètres en Relais

- Chaque participant d'un équipage parcourt 500 mètres, le plus rapidement possible.
- Le relais doit s'effectuer entre 470 mètres et 530 mètres par passage de témoin derrière la zone de relais matérialisée à 5 mètres du pied de l'ergomètre.
- La technique des changements doit être optimale, de façon à perdre un minimum de temps (4 relais au total).
- Le principe de ce relais n'est pas seulement de ramer vite mais aussi de se relayer vite car le chronomètre ne s'arrête pas à chaque changement. Les équipiers peuvent courir dans l'ordre de leur choix. Les équipes choisissent librement leur niveau de résistance de la machine (niveau 3 recommandé).
- Après l'arrivée, les co-équipiers doivent rester en place jusqu'à l'arrivée du dernier concurrent.

# Championnats de France UNSS Excellence Aviron Indoor

	COLLÈGES	LYCÉES
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes Cadets	Minimes Cadets Juniors Seniors <sup>2</sup>
COMPOSITION DES ÉQUIPES	Équipages de 4 concurrents Une équipe est composée de <b>2</b> équipages - <b>UN</b> équipage Garçons et - <b>UN</b> équipage Filles B3, M1, M2, C1 Mixité interdite dans UN équipage	Équipages de 4 concurrents Une équipe est composée de <b>2</b> équipages M2, C1, C2, J1, J2  Mixité interdite dans UN équipage mais autorisée dans UNE équipe
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre par académie qualifiée, si possible le meilleur de l'académie Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive ou les associations sportives concernées ne pourront participer aux Championnats de France Ce CF ne décernera pas de certification nationale	
JEUNE COACH	1 Jeune coach obligatoire intégré à l'équipe Il est compétiteur Une équipe sans jeune coach sera déclassée	
RÈGLEMENT	UNSS	
FORMULE DE COMPÉTITION	① 1000 m à 4 rameurs ② 2000 m en Relais (4x500)	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Académique	
NOMBRE D'ÉQUIPES	Une par académie + Repêchages avec un maximum de : - 32 équipages Garçons - 32 équipages Filles	Une par académie + Repêchages avec un maximum de : - 32 équipages Garçons - 32 équipages Filles
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Excellence collèges	Champion de France UNSS Excellence lycées Champion de France UNSS des LP

## Forfaits

- Tout équipage incomplet, à cause d'un forfait médical ou non médical d'un équipier, est déclaré FORFAIT, entraînant ipso-facto le FORFAIT de son ÉQUIPE (Cf. : nombre d'équipages différent entre la phase qualificative et le Championnat de France).
- Lorsque la compétition est commencée, (à compter du départ de la première course UNSS), si le médecin de la compétition constate l'impossibilité pour un équipier de participer pour cause de maladie ou blessure, et que l'équipe n'a pas de remplaçant sur place, l'équipage auquel ce concurrent appartient est déclaré FORFAIT.

## Qualifications académiques

Une AS isolée dans son académie devra se joindre à l'organisation d'une académie limitrophe pour pouvoir être qualifiée.

<sup>2</sup> Seuls les LP sont autorisés à faire concourir des S1

# Titres spécifiques des LP lors des Championnats de France UNSS Équipes Établissement Aviron Indoor

Pour être en conformité avec l'article 18 de l'arrêté du 21 décembre 2011 relatif aux modalités du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive des baccalauréats généraux et professionnels, l'UNSS remettra des titres aux équipes de LP lors du championnat de France.

## **Textes de Référence :**

- Arrêté du 21 décembre 2011 publié au JORF du 13 janvier 2012
- Arrêté du 7 juillet 2015 publié au JORF du 28 juillet 2015
- Circulaire n° 2012-093 du 8-6-2012
- Règlement Fédéral UNSS 2016 - 2020

## Modalités

- pas de qualification spécifique,
- un classement général commun est établi,
- parmi les LP classés, déterminer les 3 premiers pour décerner les titres de Champion de France des LP, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>,
- reclasser les Lycées en conséquence.

## Exemple

- Classement général,
  - 1<sup>er</sup> LP 1
  - 2<sup>ème</sup> Lycée A
  - 3<sup>ème</sup> Lycée B
  - 4<sup>ème</sup> Lycée C
  - 5<sup>ème</sup> LP 2

sont prononcés lors du protocole

- CF Lycée      1<sup>er</sup>      Lycée A  
                         2<sup>ème</sup>      Lycée B  
                         3<sup>ème</sup>      Lycée C  
                         ..... éventuellement
- CF LP            1<sup>er</sup>      LP 1  
                         2<sup>ème</sup>      LP 2  
                         ..... éventuellement

## Protocole

Toutes les précisions concernant l'organisation des protocoles sont inscrites dans les Cahiers des Charges à destination des organisateurs.

Seule la filière équipe établissement est concernée, sauf sports où il n'y a qu'un niveau de compétition.

# Championnats de France UNSS Sport Partagé Aviron Indoor

## Conditions de Participation

En compétition, une équipe sport partagé peut être constituée par :

- Une seule AS (exemple : équipe avec un ou plusieurs élèves MDPH en établissement ordinaire, ULIS ou SEGPA, EREA<sup>3</sup> « enseignement adapté »),
- Par deux structures à condition de présenter la convention type téléchargeable << [ICI](#) >>  
Une seule convention par équipe autorisée entre un établissement MEN et une structure spécialisée (IME, ITEP, IEM, EREA « handicap » \* ...) affiliée à la FFH et/ou la FFSA et/ou l'UNSS.

Tous les élèves en situation de handicap sont autorisés à participer en équipe sport partagé sur présentation de l'attestation MDPH **obligatoire** lors de l'accueil du Championnat de France).

Tous les élèves valides sont autorisés à participer en équipe sport partagé sauf les élèves issus de Sections Sportives Scolaires (SSS) ou Haut Niveau (sauf SSS sport partagé).

## Handicap physique

	<b>COLLÈGES</b>	<b>LYCÉES</b>
LICENCIÉS AUTORISÉS	Pour les élèves en situation de handicap : Benjamins / Minimes / Cadets Possibilité d'avoir 1 junior première année au maximum dans l'équipe  Pour les élèves valides : Benjamins / Minimes / Cadets 1	Pour les élèves en situation de handicap et les élèves valides : Minimes 2 / Cadets / Juniors / Seniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	2 courses : 1. Deux compétiteurs 1 élève en situation de handicap (reconnaissance MDPH PR1 associé à 1 élève valide) 2. Deux compétiteurs 1 élève en situation de handicap (reconnaissance MDPH PR2 associé à 1 élève valide)  Mixité : facultative	
JEUNE COACH	1 jeune coach obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition d'équipe Certifié de niveau académique	
FORMULE DE COMPÉTITION	Chaque concurrent rame 500m Classement par addition des 2 temps	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Invitation de toutes les AS qui auront justifié d'une participation à une compétition sport partagé au niveau départemental et/ou académique	

<sup>3</sup> Il existe deux types : EREA "enseignement adapté" et les EREA "handicap", spécialisés par type de handicap.



TITRES DÉCERNÉS	Champion de France sport partagé collèges Aviron PR1	Champion de France sport partagé lycées Aviron PR1
	Champion de France sport partagé collèges Aviron PR2	Champion de France sport partagé lycées Aviron PR2

## Handicap cognitif

	COLLÈGES	LYCÉES
LICENCIÉS AUTORISÉS	Pour les élèves en situation de handicap : Benjamins / Minimes / Cadets Possibilité d'avoir 1 junior première année au maximum dans l'équipe  Pour les élèves valides : Benjamins / Minimes / Cadets 1	Pour les élèves en situation de handicap et les élèves valides : Minimes 2 / Cadets / Juniors / Seniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 compétiteurs 2 élèves en situation de handicap (reconnaissance MDPH associés à 2 élèves valides)  Mixité : facultative	
JEUNE COACH	1 jeune coach obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition d'équipe Certifié de niveau académique	
FORMULE DE COMPÉTITION	1 000 m à quatre	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Invitation de toutes les AS qui auront justifié d'une participation à une compétition sport partagé au niveau départemental et/ou académique	
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France sport partagé collèges Aviron	Champion de France sport partagé lycées Aviron

### **Les responsables d'équipes ou les enseignants FPS**

Il incombe aux responsables d'équipes, qui encadrent les élèves toute l'année, de définir leur profil et de le transmettre dès l'inscription sur OPUSS à l'organisateur puis à l'accueil du Championnat de France aux membres de la CMN.

En cours de championnat de France, la CMN pourra mettre en place un « testing » pour des élèves de l'équipe afin d'ajuster les classifications et compensations éventuelles.

# **Modalités pour les Associations Sportives Excellence**

## **Saisie en ligne des Élèves de Sections Sportives Scolaires**

Chaque Service Régional fournira à la Direction Nationale la liste de ses Sections Sportives Scolaires avec leurs effectifs.

L'identification des élèves inscrits dans ces Sections sera à la charge des responsables des Sections lors de la prise de licence.

**Ils devront inscrire TOUS les élèves de la liste officielle déposée au Rectorat.**

Date butoir :

- 21 décembre 2018

Même si la non-saisie des élèves des Sections Sportives Scolaires n'a pas de conséquence directe sur la participation aux Championnats de France d'Aviron, la saisie permet de recenser le nombre de ces Sections Sportives Scolaires et leurs effectifs de façon précise.

## **Remontée des résultats des Championnats qualificatifs**

La date limite de transmission des résultats Inter-académiques par les coordonnateurs d'IA ou des résultats académiques par les SR est inscrite dans le calendrier des CF, régulièrement mis à jour.

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : <https://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Une demande de repêchage indiquée ne sera prise en compte que par l'envoi à la DN de la demande officielle (Annexe 1 du Règlement Fédéral).

## Barème

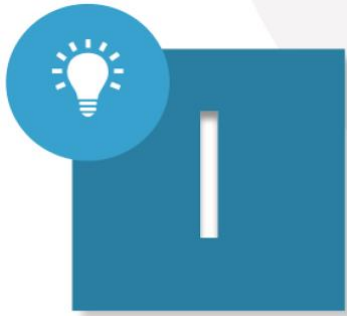
	<b>Quatre</b>
1°	<b>100</b>
2°	<b>95</b>
3°	<b>90</b>
4°	<b>85</b>
5°	<b>80</b>
6°	<b>75</b>
7°	<b>70</b>
8°	<b>65</b>
9°	<b>60</b>
10°	<b>55</b>
11°	<b>50</b>
12°	<b>45</b>
13°	<b>40</b>
14°	<b>35</b>
15°	<b>30</b>
16°	<b>25</b>
17°	<b>23</b>
18°	<b>21</b>
19°	<b>19</b>
20°	<b>17</b>
21°	<b>15</b>
22°	<b>13</b>
23°	<b>11</b>
24°	<b>9</b>
25°	<b>7</b>
26°	<b>5</b>
27°	<b>4</b>
28°	<b>3</b>
29°	<b>2</b>
30°	<b>1</b>
31°	<b>1</b>
32°	<b>1</b>
33°	<b>1</b>
34°	<b>1</b>
35°	<b>1</b>
36°	<b>1</b>

**Par addition des points obtenus par l'ensemble des équipages selon la grille ci contre.**

L'équipe déclarée « Championne de France » est celle qui totalisera le plus grand nombre de points.

En cas d'égalité, on utilise successivement les critères suivants :

- ① le plus grand nombre d'équipiers (barreurs compris),
- ② le plus grand nombre de filles (barreurs compris),
- ③ la moyenne d'âge la plus jeune de tous les équipiers (barreurs compris).



## Innovation

**Pour un sport scolaire innovant, s'appuyant sur les besoins et les attentes des licenciés, qui promeut sa différence par l'ouverture et la créativité**

### Nouvelles pratiques

Outre les compétitions traditionnelles, les formes nouvelles de pratique permettent de nombreuses rencontres, avec des règlements adaptés.

Les expériences locales permettent d'étudier des pratiques innovantes, tenant compte des spécificités locales et des contraintes d'organisation, d'identifier les pratiques intéressantes et de les proposer ensuite au niveau national.

### Filles

Parité en collèges

### International

Des invitations aux pays limitrophes seront envoyées pour une participation lors des championnats de France.

### Formation

Une formation francilienne est envisagée au printemps 2019

### Éthique – Protocole fin de rencontre

Pour être en conformité avec le Règlement Fédéral UNSS, chaque match se terminera de la façon suivante :

- À la fin de chaque course on attend l'arrivée du dernier.

#### **Textes de Référence :**

- Règlement Fédéral UNSS 2016 - 2020

### Sécurité

#### **Textes de Référence :**

- Règlement médical UNSS
- LC Sécurité

### Le jeune coach

Un jeune coach est un élève licencié UNSS qui connaît l'activité et adopte une attitude respectueuse, loyale, constructive et citoyenne. Le Jeune coach ne peut être Jeune Juge /Jeune Arbitre ou Jeune Reporter.

Le jeune coach accompagne l'équipe et se positionne comme adjoint du professeur d'EPS, animateur d'AS dans la gestion du groupe. Le niveau d'intervention du jeune coach varie en fonction de son âge, de sa maturité et de son investissement.

Il est obligatoire, il est l'interlocuteur unique et désigné pour l'ensemble de la compétition  
Une équipe sans jeune coach sera disqualifiée.



## Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable, pour favoriser l'engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : « *La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées* ».

L'UNSS au travers de ces différentes compétitions et formation à la capacité de proposer aux jeunes licenciés de s'impliquer dans différents rôles :



### 1. Le Jeune arbitre/juge

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire. Chaque activité possède un livret Jeune Arbitre spécifique à l'activité et disponible sur le site national de l'UNSS. Il permet de proposer à l'élève et à l'enseignant les contenus à acquérir à chaque niveau de certification.

La formation des Jeunes arbitres doit être liée à la pratique.

Les meilleurs Jeunes Arbitres hors académie ont la possibilité d'officier à un championnat de France si :

- le nombre de Jeunes arbitres est insuffisant (pool local et équipe) pour le déroulement du CF,
- leur nombre est défini par les membres de la CMN,
- les Jeunes arbitres doivent être inscrits par les services régionaux auprès de la Direction Nationale à la date butoir des remontées des qualifiés académiques du sport concerné,
- les organisateurs des championnats de France doivent faire remonter auprès du DNA en charge de l'activité la fiche récapitulative des meilleurs JO hors académie (fiche n°51 JO).

## 2. Dispositif du haut niveau du sport scolaire

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012 précise que « les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international... peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau. Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires ».

L'arrêté du 07 juillet 2015 précise que ce dispositif est également accessible pour les élèves inscrits au baccalauréat professionnel

Cette formation est assurée au sein de chaque AS. Un livret spécifique par activité est dédié à cette formation. Il est téléchargeable sur le site [www.unss.org](http://www.unss.org)

## 3. Passerelles possibles des jeunes arbitres entre l'UNSS et la FFA

Des dispositions précises seront adoptées lors de la Commission Mixte Nationale.

## 4. Les autres rôles de Jeunes Officiels (cf. dossier intitulé Jeunes officiels vers une génération responsable 2018 - 2019)

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir s'impliquer dans différents rôles (jeune organisateur, jeune dirigeant etc....) au sein de son Association Sportive (AS) et dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Toute vie associative nécessite une organisation. Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l'AS en fonction de ses motivations et de ses compétences.

Ils peuvent être certifiés du niveau départemental au niveau académique. Les jeunes dirigeants, les vices présidents élève, les jeunes organisateurs, les jeunes reporters et les jeunes secouristes peuvent obtenir une certification en référence à l'activité « multi activités ».

En revanche le jeune coach peut obtenir une certification en référence à l'activité pour laquelle il intervient.

## 5. Le Jeune coach

« En référence au bulletin officiel de l'Education Nationale du 19 septembre 2013 « L'UNSS devra développer la formation de jeunes coaches - animateurs, diverses remontées des enseignants d'EPS prouvant que les élèves prennent souvent en charge des tâches liées à l'échauffement, l'entraînement, la tactique, la stratégie, l'encadrement ». Les orientations du MEN du 22 janvier 2015 à l'occasion de la Grande mobilisation de l'Ecole pour les valeurs de la République (mesure 3) rappellent à la valorisation de l'engagement associatif des élèves par « les formations des jeunes coaches et des jeunes arbitres seront développées ».

- Pour les sports collectifs (collège, lycée, sport partagé) le jeune coach est obligatoire et non compétiteur. Il officie seul ou en binôme. Il est identifié par brassard Maif orange. Il se rajoute donc à la composition de l'équipe.
- Pour les sports individuels (collège, lycée, sport partagé), le jeune coach est obligatoire, compétiteur et intégré à la composition de l'équipe. Il est identifié par un brassard Maif orange

Évaluation/certification :

Le jeune coach est évalué et certifié par son enseignant d'EPS en se référant au livret « **je suis jeune coach** »

Un diplôme lui sera remis au protocole du championnat de France  
Le jeune coach ne peut prétendre au HNSS

### Inscription des meilleurs Jeunes Arbitres hors académiques

Chaque Directeur Régional saisira les meilleurs Jeunes Arbitres de son académie pour les Championnats par Équipe d'Établissement, si nécessaire et en accord avec la CMN.

Adresse de saisie : <https://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies : identique à la date butoir des qualifications des équipes

Un par catégorie et par catégorie d'âge pour chaque académie.

Seules les propositions supplémentaires doivent recevoir l'aval de la Direction Nationale.



# Les membres de la Commission Mixte Nationale

---

Directeur adjoint de l'UNSS en charge de l'activité : Philippe DEKEYSER

## FFA

Hélène GIGLEUX  
Anne NOTTELET TOLLARD  
Denis VIQUERAT

## UNSS

Luc CRISPON  
Serge FORNARA  
Christine JULLIEN  
Olivier WINTER

Aviron Indoor  
Responsable Formation

## Référents FFA

Gilles PURIER

**Associations Sportives n'ayant pas assisté  
au Protocole en 2018  
et n'étant pas autorisées à participer en Excellence**

---

NÉANT

**AS ayant fait forfait dans les huit jours  
avant les Championnats de France en 2018 et  
n'étant pas autorisées à participer en Excellence**

---

NÉANT

---